

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 10 FÉVRIER 2020

Présidence de M. Jean-François DEBAT

Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18h00, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.

M. LE MAIRE.- Chers collègues, je vous invite à prendre place pour commencer ce conseil municipal.

J'ai à vous faire part d'un certain nombre d'excuses :

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX jusqu'à la n°5G, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD à partir de la n°5A, Charline LIOTIER, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE, Jean-Luc ROUX

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE à partir de la n°6A, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Denise DARBON, Raphaël DURET à Andy NKUNDIKIJE, Jacques FRENEAT à Eric DUCLOS, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE à partir de la n°1, Gérard LORA TONET à Martine DESBENOIT, Fabien MARECHAL à Laurence PERRIN-DUFOUR

Absents :

Julien LE GLOU, Georges RAVAT

Mes chers collègues, je vous interroge pour savoir si vous avez des observations à formuler sur le compte rendu de notre dernière séance du 16 décembre 2019. S'il n'y a pas d'observation nous allons considérer ce compte rendu comme approuvé.

Je propose à Charline Liotier d'être secrétaire de cette séance.

RAPPORT n°1 - Commune du Teil - Subvention exceptionnelle en faveur de la commune suite au séisme du 11 novembre 2019.

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je rappelle que dans cette commune durement touchée par le séisme du 11 novembre 2019 près de 1 000 habitations et donc 1/6 des logements sont aujourd'hui inutilisables et que les bâtiments publics ont fait également l'objet de gros dégâts.

Naturellement, l'État dont c'est d'abord la responsabilité, la Région, le Département de l'Ardèche ont pris des mesures en direction de cette commune.

(Suite de la présentation du rapport)

Y a-t-il sur ce sujet une demande d'intervention ? .

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix) -

Je vous remercie de cette unanimité, ce qui, compte tenu de l'objet de la délibération, sera, j'en suis sûr, apprécié par tous à sa juste valeur.

RAPPORT n°2 - Réseau de lecture publique - Fonds européens - Investissement Territorial Intégré - Conventionnement avec la CA3B dans le cadre des modalités de gestion

M. LACROIX, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Guillaume. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix) -

Guillaume, votre dernier rapport au conseil municipal aura été voté à l'unanimité et je saisis ici l'occasion, finalement c'est un symbole aussi que ce soit sur les sujets...

M. LACROIX.- Je m'en vais comme un prince.

M. LE MAIRE.- Un prince républicain et laïque. C'est symbolique que ce soit sur des sujets de lecture publique qui ont toujours, avec le spectacle vivant, fait partie de vos engagements les plus constants. Merci à vous Guillaume.

M. LACROIX.- Merci à vous.

RAPPORT n°3 - Dénomination de voiries et espaces publics - Lotissement du Domaine du Lac

RAPPORT n°4 - Dénomination de voirie - Lotissement des Genêts

Mme SAINT-ANDRE, Rapporteur,

(Présentation des rapports)

M. LE MAIRE.- Vous l'avez noté sur ces dénominations de voiries, nous avons fait le choix de proposer au conseil exclusivement des dénominations féminines. Il faut dire que la ville de manière générale dans son histoire, comme toutes les villes de France, a du chemin à faire dans ce domaine puisqu'aujourd'hui nous avons 419 noms de voies ou d'espaces publics ou de rues qui ne sont attribués à aucun personnage mais à des lieux ou parfois à d'autres, à du règne végétal pour beaucoup ou à des lieux historiques de la ville.

Il y en a 352 qui sont consacrés à une personne dont 21 féminins et 331 masculins, ce qui présente 94 % et 6 % pour ce qui concerne les noms qui sont les voies ou les espaces publics dénommés d'après une personne. C'est évidemment le fruit de l'histoire et nous n'allons pas avec cette seule délibération renverser cette tendance mais, néanmoins, il nous a paru important de pouvoir le faire à l'occasion de ces deux séries de dénomination de voies et de le faire en mêlant des grands personnages de notre histoire culturelle ou notre histoire tout court ou de l'histoire du monde et un certain nombre de femmes qui se sont illustrées aussi à Bourg-en-Bresse.

Voilà, mes chers collègues, ce qui vous est proposé ce soir.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix) -

RAPPORT n°5 - Finances - Exercice 2020

a - Budget primitif de la ville de Bourg-en-Bresse - Budget ville et budgets annexes

b - Budget primitif - Ouverture d'un budget annexe "énergies renouvelables"

c - Budget primitif de la ville de Bourg-en-Bresse - Vote de taux de la fiscalité directe locale

d - Vote et mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP-CP) - Budget Ville - Vote des autorisations d'engagement (AE-CP)

e - Budget annexe aéroport - Subvention d'équilibre

f - Affectations de subventions

g - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions

M. GERLIER, Rapporteur,

Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention porte donc sur les délibérations 5a à 5g avec, entre autres, la création d'un budget annexe "énergies renouvelables" puisque pour la première fois notre collectivité va produire de l'énergie électrique et la livrer à EDF même si la recette escomptée est modeste.

Je vais comme à l'accoutumée développer essentiellement la présentation du budget ville. Pour les autres sujets je vous renvoie aux rapports et annexes qui détaillent les différentes opérations.

Au préalable, la loi nous fait obligation de dresser le bilan 2019 sur l'égalité femmes/hommes tant à l'intérieur de la collectivité, c'est-à-dire ce que nous

faisons vis-à-vis de nos propres agents, que ce que la collectivité fait sur l'ensemble du territoire communal par les différents leviers d'action dont elle dispose.

Au sein de la collectivité ce rapport met en évidence une plus forte proportion de femmes que d'hommes au sein de l'effectif permanent des agents de la ville, 60,5 % des emplois étant occupés par des femmes. C'est une stabilisation depuis au moins 2016 et cette proportion est nettement plus élevée, 72 %, parmi les catégories A que dans les autres catégories B et C. On a une situation qui est assez similaire à la moyenne des collectivités sur le territoire national.

Pour le reste du bilan interne aux services de la collectivité je vous renvoie au rapport qui ne comporte pas d'éléments substantiellement nouveaux par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant de l'action de la collectivité sur le territoire urbain je vais mettre l'accent sur quatre volets mais très brièvement, c'est un bilan non-exhaustif.

Il y a eu tout d'abord l'effort accompli dans le cadre de l'accompagnement social des femmes pour leurs besoins spécifiques d'accès aux droits et aux soins.

Dans les espaces petite enfance le personnel a porté une particulière vigilance dans la relation avec les parents à ce que l'égalité hommes/femmes soit bien assurée, dans les deux sens d'ailleurs.

Une sensibilisation des enfants en périscolaire a été assurée ainsi que lors des activités organisées dans les médiathèques.

Dans la politique sportive et culturelle l'objectif égalité hommes/femmes était intégré tant sur les items choisis que dans l'organisation, notamment le choix des intervenants.

Et puis, dernier volet qui met en évidence ce qu'a pu faire la collectivité en 2019, c'est la communication municipale qui s'est préoccupée de valoriser les parcours et engagements des femmes. Sur 29 portraits interviews de Burgiens dans le C'est à Bourg 19 concernaient des femmes. Les femmes ont donc été à l'honneur aussi sur ce registre-là.

Il s'agit cette fois-ci d'articuler, par rapport à ce qui a été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires le 16 décembre dernier, les grands axes autour desquels a été organisé ce budget au service de la population burgienne et du projet de la collectivité.

Il poursuit quatre objectifs :

- toujours et toujours un leitmotiv depuis 2015, la maîtrise de la dépense.
- offrir les services et prestations correspondant à l'évolution des besoins de la population.
- réaliser les projets du mandat. Un certain nombre arrivent à maturité ces derniers mois.
- investir dans les quartiers tant en besoins de proximité que de tranquillité.

Je ne reviens pas sur le contexte national et ses incertitudes ni sur les

conséquences et contraintes induites sur les finances de la ville et les marges de manœuvre budgétaires déjà exposées lors du débat d'orientations budgétaires. Tout cela incite à avoir une gestion très prudente des finances de la collectivité.

Pour apprécier les évolutions d'un exercice sur l'autre entre 2019 et 2020 il faut bien avoir présent à l'esprit non pas cette fois-ci les évolutions de périmètres mais une évolution de la structure du budget.

Cette évolution concerne le nouveau règlement de voirie qui, du coup, va être générateur de dépenses et de recettes en contrepartie. De dépenses parce qu'alors qu'avant les concessionnaires, que ce soit ENEDIS ou Orange ou d'autres concessionnaires, lorsqu'ils ouvraient la voirie faisaient refaire la chaussée à leurs frais mais avec une qualité qui était plus ou moins bien assurée, la collectivité a souhaité à travers le nouveau règlement de voirie assurer elle-même le suivi de ces remises en état de chaussées et de trottoirs. En contrepartie elle facture au concessionnaire ces travaux.

La deuxième modification de la structure du budget est le transfert des recettes entre chapitres. Les redevances de stationnement sont désormais des produits des services alors que précédemment elles étaient au chapitre impôts et taxes.

L'utilisation des équipements sportifs : avant c'était la Région qui versait une participation. Désormais, chaque lycée règle la contribution pour l'usage des équipements sportifs qu'il utilise pour ses élèves.

Et puis pour la promotion des grands clubs sportifs là aussi il y a eu une modification à la demande du contrôle de légalité.

Ensuite, cela a été évoqué lors de la première délibération, la subvention exceptionnelle à la commune du Teil est quelque chose qui, nous l'espérons, ne sera pas reconductible.

Pour équilibrer ce budget primitif il a fallu faire des choix et des arbitrages. Côté recettes la Ville n'augmente pas les taux des impôts locaux pour la quatrième année consécutive. Notre assemblée doit toutefois délibérer sur le maintien des taux sachant, c'est un élément nouveau, qu'aux termes de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur son territoire en 2019.

Côté dépenses c'est une continuité. Nous souhaitons contenir l'évolution des dépenses. Elle reste le maître-mot alors que plusieurs facteurs exogènes poussent fortement à la hausse. Globalement, même si dans certains chapitres cela évolue à la hausse, la dépense globale évolue à un rythme inférieur à celui de l'inflation.

Sur le côté capacité d'autofinancement, dette et emprunt, d'une part, s'agissant de la capacité brute d'autofinancement prévue celle-ci devrait permettre non seulement de couvrir le remboursement de l'annuité de la dette mais aussi de contribuer au financement des investissements. Nous prévoyons un recours à l'emprunt inférieur au montant inscrit au BP 2019 malgré le niveau exceptionnellement soutenu des investissements après une année record en 2019.

Voici les grands équilibres du budget en fonctionnement et en investissement. Au total, le budget de la Ville s'élève à 82 880 000 €, en diminution de 2 % par rapport à 2019. Le budget de fonctionnement, lui, augmente de 1,4 %. Je

vous rappelle qu'il avait diminué de 1 % entre 2018 et 2019. Le budget d'investissement diminue de 10,4 % après avoir augmenté de 4,1 % entre 2018 et 2019.

Regardons plus précisément le budget de fonctionnement. Côté recettes réelles de fonctionnement leur montant s'élève à 60 639 000 €, en augmentation de 1,4 % par rapport au budget primitif 2019. C'est 820 836 € de plus. À structure constante, puisque je vous ai expliqué qu'il y avait une modification de la structure du budget, l'augmentation n'est que de 1,2 %.

Si on examine chapitre par chapitre le volet recettes, pour le chapitre impôts et taxes le montant global prévu s'élève à 41 470 000 € contre 41 716 000 € en 2019. Sa baisse apparente résulte du transfert du produit de la redevance de stationnement vers le chapitre des produits et des services du domaine. À structure constante il est en réalité en hausse de 580 000 €, soit une augmentation de 1,4 %.

Donc 26 814 000 € en produits de la fiscalité directe, taxe d'habitation plus la taxe sur le foncier bâti, en hausse de 1,7 %, soit plus 438 000 € du fait de la revalorisation nominale des bases fixée en loi de finances, une croissance naturelle des bases de 0,9 % pour la taxe sur le foncier bâti et de 0,15 % sur la TH.

L'attribution de compensation versée par la CA3B est estimée à 11 359 000 €. Elle diminue très légèrement. Cela résulte du fait d'une augmentation du coût des prestations du système d'information géographique pour plus 35 000 € qui est désormais assuré par la CA3B après transfert de ce service à la Communauté d'Agglomération.

Sous réserve du rythme auquel il est reversé aux collectivités territoriales, le produit des droits de mutation s'avère plus dynamique que par le passé avec une augmentation de 14,2 %. Je prends la peine de dire que ce chiffre est à prendre avec précaution parce que d'une année sur l'autre, comme nous sommes tributaires du dynamisme de l'activité des notaires et du retour de l'argent par l'État, cela ne traduit pas forcément l'évolution observée sur l'année précédente mais en moyenne on constate quand même une augmentation sensible de nos actions dans le budget primitif.

Regardons l'évolution des recettes sur les autres chapitres, hors impôts et taxes. Le total des recettes attendues s'élève à 19 169 000 €, en augmentation de 157 000 €, soit +0,9 %. Ceci comprend la dotation forfaitaire pour 5 383 000 €, en légère baisse, un écrêtement de 8 300 €, donc très faible. Pour mémoire, c'est en diminution constante depuis 2009 puisque la dotation forfaitaire perçue par la Ville s'élevait à 10 255 000 € en 2008 et que nous avons, en gros, perdu la moitié de ces dotations depuis cette date.

La dotation de solidarité urbaine cohésion sociale devrait augmenter de 167 000 €, +16,6 %, pour atteindre 2 360 000 €.

La dotation nationale de péréquation augmente également de 98 000 €.

La compensation des exonérations aux dégrèvements généreusement accordés par l'État aux diverses catégories de contribuables au cours de l'exercice 2019 est partiellement compensée en 2020 par le versement d'un montant de 1 299 000 €, en augmentation de 2,2 %.

Les produits des services et du domaine sont en forte hausse apparente du fait du transfert des recettes en provenance d'autres chapitres, en particulier

l'imputation de la redevance de stationnement qui était avant imputée au chapitre impôts et taxes pour 784 000 €, la facturation directe aux lycées de l'utilisation d'équipements sportifs pour 96 000 € et la perception d'une nouvelle recette au titre du remboursement par les concessionnaires du coût des travaux de réfection des tranchées assurés désormais par la collectivité pour 125 000 €.

Nous ne retrouverons plus au budget primitif la reprise exceptionnelle, la provision pour risque de 248 000 € du fait de la cession de l'abattoir en 2019 et ceci atténuée la hausse réelle du poste autres recettes de fonctionnement.

À structure constante la hausse de ce chapitre est ramenée à 2,8 %, 99 000 €. Cette augmentation résulte d'une hausse du remboursement par la CA3B de la mise à disposition du personnel de la Ville, culture et politique de la ville, de la contrepartie financière de la fourniture par l'UPCF de repas à d'autres collectivités pour plus 33 700 €.

Le chapitre des autres produits de gestion courante, redevances vers divers délégataires, contributions des agents en tickets-restaurants, varie peu.

Côté dépenses de fonctionnement les dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues s'élèvent à 54 446 000 €. Elles sont en augmentation de 614 600 €, +1,1 % par rapport à 2019. À structure constante, donc hors impact de la prise en charge de la réfection des chaussées pour le compte des concessionnaires, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est limitée à 0,9 %.

Si on regarde par chapitre les dépenses de fonctionnement, le chapitre des charges à caractère général qui concerne le fonctionnement, l'énergie, la location, l'entretien du patrimoine, assurances, etc. s'élève à 11 546 000 €, en augmentation apparente de 2 %. Après neutralisation de l'impact de la prise en charge des travaux de réfection de voiries pour le compte des concessionnaires et le transfert de la participation de la collectivité à la promotion des grands clubs sportifs du poste subvention vers ce chapitre, l'augmentation réelle du chapitre des charges à caractère général n'est plus que de 31 000 €, c'est-à-dire +0,3 %, alors qu'il prend en compte des efforts accrus en matière de propreté urbaine et de lutte contre le dérèglement climatique, 71 000 € supplémentaires pour l'entretien et le développement des surfaces d'espaces verts et du patrimoine arboré, 88 000 € supplémentaires pour l'entretien des sanisettes et des abords de rivières.

Le poste énergie est maintenu au niveau du budget primitif 2019 alors que le coût de l'électricité est en hausse sensible. Les efforts entrepris pour réduire la consommation d'énergie portent ainsi leurs fruits.

Les dépenses de personnel augmentent de 510 000 €, +1,5 %, et sont inscrites à hauteur de 34 890 000 €. Cette évolution couvre les effets du phénomène glissement vieillissement technicité, la création des 4 emplois de l'espace petite enfance Jarrin et d'un emploi à l'état civil en année pleine ainsi que la mise en œuvre du RIFSEEP.

Les autres charges de gestion courante, participations obligatoires et subventions, s'élèvent à 7 063 000 €, en diminution légère de 54 000 €, en évolution de 0,8 %. Cette baisse concerne essentiellement le poste subvention qui s'élève à 5 576 000 €, en diminution de 99 700 € du fait, d'une part, de la prise en charge partielle par la CA3B de la subvention à la mission locale, 66 000 €, et du basculement de la contribution ville aux prestations de promotion et de communication des grands clubs pour 68 000 € vers le chapitre des charges à caractère général.

Indépendamment de ces deux éléments que je viens d'évoquer depuis 2016 la Ville maintient les niveaux de son effort global en matière de subvention au secteur associatif.

Nous prévoyons encore de diminuer le niveau des charges financières de 11,6 % pour les ramener à 786 400 €.

Les charges financières auront été ainsi divisées par au moins deux fois depuis 2008 et la structure de la dette est saine, les trois quarts étant à taux fixe et avec un encours en diminution.

Regardons maintenant la balance globale du budget primitif. La poursuite de la maîtrise des dépenses et la bonne orientation des recettes permettent d'équilibrer le budget 2019 sans recourir au levier fiscal pour la quatrième année consécutive. L'écart prévu entre les recettes de 60 836 000 € et les dépenses de fonctionnement de 54 478 000 € permet à notre collectivité de dégager un autofinancement de 6 358 000 €, en données brutes, donc une capacité d'autofinancement de 6.2 M si on ne s'intéresse qu'aux recettes et dépenses réelles, de couvrir aussi le remboursement de l'annuité de la dette et de financer les investissements du projet du mandat et des opérations répondant à des besoins de proximité et de sécurité à un niveau élevé pour la deuxième année consécutive : 15 427 000 € contre 17 550 000 € en 2019, avec un recours réduit à l'emprunt à hauteur de 5.1 M€.

Regardons maintenant les investissements que nous comptons réaliser. Vous avez la répartition des dépenses d'investissement par nature avec des dépenses d'investissement de 15 427 000 €. Les subventions d'équipements que la Ville octroie sont en baisse. Je vous rappelle que l'an dernier nous avons contribué de manière sensible au financement de l'équipement du budget annexe parcs de stationnement. Cette fois-ci ces 290 000 € représentent pour l'essentiel une subvention d'équipement complémentaire à ces mêmes parcs de stationnement pour compléter les équipements déjà réalisés et puis le remboursement de l'emprunt à 5 157 000 €.

Vous avez donc l'évolution dans cette série d'histogrammes des dépenses d'équipements y compris les subventions. Vous voyez qu'on respecte le cycle précédent mais à un niveau supérieur. On a trois années (2018-2019-2020) qui restent à un niveau considérablement plus élevé qu'en 2012, 2013 et 2014 et ceci sans aggraver la situation financière de la Ville et notamment de la dette.

Quelles sont les principales opérations en cours en termes de crédits de paiement ? Je vais mettre l'accent surtout sur celles qui sont conséquentes ou qui vont être amorcées au début de cet exercice.

- ✉ Il y a la Maison de la Culture et de la Citoyenneté. Nous prévoyons 3 201 000 € de crédits de paiement au titre du NPNRU.
- ✉ L'aménagement boulevard Herriot, la Maison du Cirque, les Restos du Cœur, la réhabilitation du gymnase Villard. Nous prévoyons 1 194 000 € de crédits de paiement.
- ✉ La Chagne, vestiaires : nous entrons dans une phase active après les études de réalisation des vestiaires et autres locaux avec 403 000 € de crédits de paiement.
- ✉ La salle des familles de Bouvent dont vous avez vu le début du chantier pour 1 100 000 € de crédits de paiement.

- ↳ La Madeleine : il s'agit d'espaces d'animation sociale et de proximité pour 313 000 €.
- ↳ Le site de Bouvent, réaménagement, matériel, agencement pour 421 000 €.
- ↳ Couleurs d'Amour : 100 000 €.
- ↳ Le stand de tir : sa réhabilitation. Je vous rappelle que le stand de tir avait subi un sinistre. Nous le réhabilitons pour 190 000 €.
- ↳ Les archives de l'hôtel de ville : 423 000 € à la faveur d'un échange foncier qui avait permis à la Ville d'enregistrer une recette de 386 000 € à ce titre.

Je passe sur les autres crédits d'investissement qui concernent notamment le récurrent, le revêtement de voiries et tout ce qui touche l'entretien du domaine public. Je vais plus particulièrement évoquer une subvention, la subvention d'équipement au budget annexe parcs de stationnement à hauteur de 104 000 €. Je vous rappelle qu'en 2019 nous avons inscrit une subvention de 840 000 €. Il s'agit de poursuivre la rénovation des barrières de péage et d'installations connexes et de financer les études d'extension du parc Préfecture. Cette subvention est motivée par un souci d'économie d'échelle, d'acquisition et de fonctionnement. Elle évite une augmentation excessive des tarifs de stationnement. Elle vient en complément des recettes du fonds de stationnement pour la réalisation de ces investissements.

En synthèse, malgré les contraintes nous sommes toujours dans cette logique de préserver l'offre de service à la population, de répondre aux besoins croissants, de contribuer à la solidarité, à la cohésion sociale. Nous souhaitons toujours accroître nos investissements pour réaliser des projets majeurs du mandat, répondre aux besoins de proximité et de sécurité et contribuer à l'animation de la ville et au dynamisme de l'agglomération du bassin de vie.

Cette présentation du budget est un peu particulière puisque nous sommes à une année charnière. L'équipe sortante va céder la place à une nouvelle équipe quel que soit le résultat des urnes, donc il paraissait un peu compliqué pour que chaque adjoint concerné présente dans son domaine particulier les axes qu'il comptait donner.

Je me fais le porte-parole de l'ensemble pour mettre l'accent sur quelques éléments nouveaux par rapport à 2019 et dans quel esprit nous avons œuvré en ce début 2020.

Dans les éléments nouveaux il y a l'étape du Tour de France, un nouveau spectacle Couleurs d'Amour qui va être projeté sur la façade de l'hôtel de ville, l'équipement de la police municipale en caméras individuelles ou encore l'installation de défibrillateurs dans les bâtiments communaux ouverts au public.

Je ne vais pas égrener l'ensemble de ces éléments nouveaux. Je souhaite mettre l'accent sur la manière dont l'exécutif conduit l'action municipale en ce début 2020.

Aux antipodes d'une approche cloisonnée, segmentée par domaine d'intervention ou d'une politique du coup par coup, voire d'une politique de coup médiatique, la collectivité entend mobiliser les différents leviers d'action dont elle dispose en équipements, personnels, finances, tarifications et mobiliser ses

partenaires notamment associatifs pour mieux répondre aux besoins croissants du budget.

Je vais prendre trois exemples. Le premier est la restauration scolaire. C'est devenu bien plus qu'une simple offre de repas et commodité pour les familles. Elle permet à tout enfant de se nourrir à un tarif qui tient compte de la capacité contributive de ses parents, de se nourrir de manière équilibrée d'aliments de plus en plus sains sur le plan biologique et produits localement, ceci dans la mesure de l'offre existante.

Enfants et adultes sont initiés à la réduction des déchets alimentaires. Cette démarche concerne plusieurs délégations : santé, action éducative, famille, développement durable et finances. Elle contribue autant à la santé, à l'éducation de l'enfant qu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la réduction des déchets. Et ce qui est bon pour la planète est aussi bon pour les finances de notre collectivité.

Les nouveaux équipements de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté, la salle des familles, l'espace d'animation sociale de la Madeleine, les vestiaires des stades de terrains des sports des Vennes et de La Chagne vont certes contribuer à offrir un cadre plus fonctionnel, plus accessible, de meilleures capacités d'accueil pour le développement de la vie associative, des activités culturelles, sportives et de loisirs. C'est déjà beaucoup. Mais ces équipements municipaux sont aussi conçus pour promouvoir un mieux-vivre ensemble, favoriser les rencontres, échanges et l'animation de la cité burgienne et ceci dans des espaces plus économes en énergie.

Enfin, le troisième exemple que je prends est l'aménagement du domaine public articulé avec la mobilité des Burgiens. Pour concilier vitalité sociale et commerciale, réduction d'impact sur le dérèglement climatique, la Ville entend continuer à faciliter la mobilité et l'usage des modes de déplacement économes en énergie et en coûts pour l'usager et l'accès des Burgiens aux commerces de centre-ville par une politique de stationnement conjuguant offre d'emplacement - on a un projet d'extension du parking de la Préfecture - tarification incitative, aires de covoiturage et installation de bornes d'alimentation pour les véhicules électriques. La Ville entend poursuivre ses investissements d'équipements publics et dans l'aménagement du domaine public, voiries, espaces verts, plus économes en énergie, plus accessibles et moins consommateurs d'espaces naturels au besoin en les recréant comme dans les cours d'écoles ou en bordure de chaussées. Je vois là l'aménagement des rues Montholon, Montesquieu, avenue Jean-Marie Verne.

Dans ces différents domaines d'action la collectivité compte plus que jamais s'appuyer sur l'expertise d'usage des conseils citoyens qui contribuent avec d'autres leviers à faire vivre la démocratie de proximité.

Je voudrais en conclusion remercier Jean-Claude Garnier qui n'est plus là mais qui m'a beaucoup épaulé au fil de ce mandat, Hasna Attar avec qui nous avons œuvré à bâtir ce budget, Patrick Bourrassault, l'ensemble des services et mes collègues qui ont bien voulu supporter mes demandes ardentes de maîtriser leur inspiration mais c'est le rôle de l'adjoint aux finances. Je les en remercie tous.

M. LE MAIRE.- Merci Jean-Marc de cette présentation et également de votre travail pour la Ville à travers le mandat que vous avez exercé d'adjoint aux finances. On peut témoigner de votre engagement et de votre rigueur sur ces sujets et elle est nécessaire.

Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention sur cette présentation du budget 2020 ?

M. BUISSON.- Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit lors du débat d'orientations budgétaires où j'avais fait déjà une intervention longue.

Je renouvelle ces observations et je laisse aux autres le soin de compléter tout cela.

M. LE MAIRE.- Très bien. Qui demande la parole ?

M. LURIN.- Ce soir je ne vais pas rentrer dans le détail de tout ce qui nous a été présenté par Jean-Marc Gerlier.

Chacun le sait, le contexte général de financement des collectivités territoriales, étant ce qu'il est, incite à la prudence mais c'est, en tout cas, ce que vous affichez dans ce projet de budget année après année.

Simplement, je voudrais revenir sur quelques éléments qui me paraissent importants et mettre en lumière des points qui nous paraissent être des points extrêmement faibles qui traduisent d'une certaine manière un manque d'ambition.

D'abord, sur le fonctionnement. Sur les recettes de fonctionnement vous nous dites pour la quatrième année consécutive que nous n'augmentons pas la fiscalité. C'est heureux. J'avais signalé en 2016 la première année hors contexte électoral où vous n'étiez pas dans une augmentation des taux de fiscalité après six augmentations hors les deux années électorales 2014 et 2015 qui impactaient la ville. Depuis vous êtes revenu à une plus grande sagesse et c'est à noter, avec des taux qui n'ont pas évolué.

Je rappellerai quand même, puisque l'on est en fin de mandat et tant qu'à terminer ce mandat autant redire ce qui a pu être dit ici et ce que peut-être les Burgiens ne voient pas suffisamment, encore qu'ils le voient chaque année à travers leur feuille d'imposition, disons les choses, que les augmentations que vous avez décidées des taux d'imposition, 6 fois en 12 années quand même, une année sur deux en moyenne, traduisent une augmentation des taux de fiscalité de plus de 16 %. Et même si je sais que vous n'aimez pas ce chiffre-là au bout de 12 ans il est quand même sur la table, quand on regarde l'augmentation cumulée du produit de la fiscalité des trois taxes ménages cela représente, puisqu'elles sont perçues chaque année et que l'augmentation se cumule, 72 M€ de plus, évidemment effet taux et bases mais c'est quand même 72 M€ de plus sur 12 années.

Sur les recettes de fonctionnement je voudrais vous dire aussi qu'on passe un peu vite, je l'ai là encore déjà dit pour le mettre en exergue et cette année c'est encore plus frappant mais l'augmentation non-négligeable de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation nationale de péréquation qui augmente dans des proportions très importantes, qui sont deux éléments de la dotation globale de fonctionnement avec la dotation forfaitaire traduisent, parce qu'elles sont calculées sur le potentiel financier moyen par habitant, la part des logements sociaux, la part des logements dont les habitants sont couverts par les prestations logement et le revenu moyen par habitant, traduisent cette augmentation, évidemment la difficulté que nous pointons du doigt depuis un grand nombre d'années, à savoir le faible niveau contributeur des habitants de Bourg-en-Bresse et le coût induit par cette situation sociale qui est compensé par l'État d'une certaine manière mais qui nous impacte chaque année et vous le savez fort bien puisqu'évidemment le critère du revenu par habitant a été augmenté et notamment dans le calcul de la DSU.

Puisqu'en cette fin de mandat il faut dire et redire les choses, la politique, et nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises, qui a été conduite ici, qui est une politique du logement, une politique du peuplement, une politique fiscale, je l'ai dit en le dénonçant année après année quand vous avez décidé les augmentations de fiscalité qui néanmoins ont un impact chaque année puisque les six augmentations que vous avez décidées continuent de produire leurs effets chaque année quand les habitants paient leurs impôts, tout cela a éloigné un certain nombre de ménages contributeurs qui ont quitté la ville, sont allés s'installer sur des communes sans doute un petit peu plus soucieuses de taux de fiscalité attractifs et, au bout du compte, cet écart de fiscalité au détriment de la ville nous a fait perdre des habitants qui avaient un pouvoir contributif plus important.

Sur ce qui est des dépenses de fonctionnement, quand on lit ce projet de budget on sent la période électorale parce qu'on a beaucoup de mots. J'entendais parler de coup médiatique mais quand on lit le rapport on comprend que derrière on essaie d'emballer une mariée qui n'est pas si belle malheureusement.

Sur un certain nombre de dépenses je voudrais dire d'abord, et je le dis parce que je ne voudrais pas ici que ce soit interprété comme un propos électoral, mais il y a des sujets qui touchent le quotidien des habitants et de manière assez curieuse d'ailleurs vous mettez en exergue des efforts accrus en fin de mandat, à la fin de ces 12 années, sur la propreté urbaine, sur la lutte contre le dérèglement climatique, sur les besoins de proximité et de sécurité. On aurait aimé que ces efforts aient été fournis plus souvent, plus régulièrement tout au long du mandat.

Si je prends l'exemple de la sécurité, le rapport de ce projet de budget qui, somme toute d'ailleurs, est assez court, met en exergue un engagement sur le développement de la vidéoprotection. Très bien. Vous avez été élu en 2008, on nous parle de la poursuite du déploiement de la vidéoprotection qui s'est fait l'année dernière sur un certain nombre de rues du centre-ville et qui doit se faire sur le parvis de la gare, sur le haut de l'avenue Alsace-Lorraine, la place Neuve alors qu'on a fait l'avenue Alsace-Lorraine cette année. Cela fait 12 années que cela dure et au bout du compte vous vendez cela en disant "on fait les efforts en matière de sécurité" mais que diable n'avez-vous pas fait ces efforts auparavant ? Quid des effectifs de police municipale ? Quid des brigades de nuit dont on ne sait rien ?

D'ailleurs, je voudrais vous dire que sur la vidéoprotection vous étiez censés chaque année venir devant cette assemblée municipale pour faire un rapport sur l'évolution et l'exercice de l'utilisation des moyens de vidéoprotection et que depuis 6 ans cela n'a jamais été le cas.

On imagine bien qu'effectivement tiraillé entre les pressions des Burgiens qui sont malgré tout là et vous l'expriment régulièrement par courrier ou directement et puis peut-être certaines phobies idéologiques de certains de vos conseillers municipaux, vous y alliez touche par touche mais, en tout cas, de manière beaucoup trop prudente par rapport à ce que vous auriez dû faire et on a perdu sans doute beaucoup de temps dans ce domaine.

Je passerai s'agissant des efforts sur la propreté urbaine, le dérèglement climatique et les besoins de proximité où ces engagements de fin de mandat paraissent bien suspects.

Sur l'investissement, quand on regarde et je ne suis plus à le faire, à essayer de regarder les dépenses d'équipements sur ces 12 années de mandat, ce qui est frappant d'abord c'est qu'on constate, ce qui peut paraître logique autour des

années électorales que ce sont des années relativement faibles en termes d'investissements, de dépenses d'équipements. Cela a été le cas sur les années qui ont suivi votre première élection en 2009-2010-2011, avec une moyenne très faible d'investissement sur ces années-là mais, néanmoins, quand on regarde les années qui ont suivi votre seconde élection on constate qu'on est reparti également à un niveau très faible puisque vous affichez un projet de 8 M€ en 2015 uniquement pour une ville préfecture. On peut ne pas s'étonner qu'effectivement les Burgiens parfois soient agacés de peut-être la faiblesse de certains investissements sur les voiries pour qu'on puisse avoir dans notre ville un niveau d'équipement et de voirie qui puisse être satisfaisant notamment pour les personnes à mobilité réduite ou nos personnes âgées. Effectivement, les investissements que vous affichez ces deux dernières années dans ce domaine ne compenseront pas, là encore, la faiblesse des investissements sur ces 12 années de mandat.

Au bout du compte, il est d'ailleurs relatif de voir les projets d'investissement parce que quand on regarde un budget il faut regarder sa réalisation au compte administratif et pour ce qui est de la dernière année valorisée au compte administratif, à savoir l'année 2018, et ce seront nos successeurs qui auront à débattre du projet de compte administratif, vous aviez affiché un projet de budget à 15 M pour une réalisation bien en deçà à 12.4 M, soit 2.8 M de moins, soit près de 19 % de moins que ce que vous aviez affiché. Il est finalement assez cocasse chaque année de voir la litanie des projets que vous égrainez dans votre projet de budget, les grands projets du mandat, les récurrents, certains vont et viennent en fonction de l'avancée des projets et tout cela traduit un manque réel d'ambition.

Je voudrais dire qu'effectivement vous avez été soucieux dans cette mandature de ne pas aggraver l'endettement de la ville et je crois que les Burgiens peuvent vous en être gré, mais à l'heure où nos capacités financières et budgétaires sont ce qu'elles sont, à l'heure où la ville mérite quelques efforts et j'en ai cité quelques exemples dans des domaines variés et divers mais qui rencontrent une attente des Burgiennes et des Burgiens, on aurait pu aller au-delà sans mettre en péril les finances de la ville et vous le savez bien parce que quand on a une évolution de dépenses d'équipements qui va de 8 M à 17 M affichés dans un projet de budget tout cela témoigne, je le pense sincèrement, d'une gestion au coup par coup qui manque d'ambition sur le moyen et le long terme.

Finalement, quand je résume, j'essaie de prendre le recul par rapport à ce projet de budget, ce qui frappe le plus c'est que chaque année on revient avec un certain nombre de projets qui sont des projets de mandature et vous avez au moins ce mérite de pouvoir avancer sur les projets qui ont été les projets au cœur de la campagne électorale d'il y a 6 ans, certains traînant quand même de manière suspecte et ce que je constate finalement c'est que votre investissement pour cette ville n'a pas été sans doute à la hauteur de ce qu'il aurait dû être.

Au bout du compte, on a une ville où il fait plutôt bon vivre, chacun reconnaît cela aisément mais on a une ville qui vit, ce projet de budget le traduit, de manière un peu plan-plan et je voudrais essayer de comprendre comment cette ville au niveau régional émerge, comment parmi les villes-centres de Rhône-Alpes Bourg-en-Bresse émerge aujourd'hui. Est-ce que ce projet de budget, est-ce que l'ambition qui peut transpirer à travers un projet de budget d'une ville préfecture de Rhône-Alpes, est-ce qu'aujourd'hui dans ce qu'on nous a présenté on traduit une ambition ? Je ne le crois pas et je crois qu'on donne à voir une gestion du quotidien avec des priorités qui, tenant compte des attentes, des inquiétudes ou des insatisfactions relayées par les Burgiens, évoluent, on le voit sur la sécurité, on le voit sur la proximité, on le voit sur la propreté urbaine mais, au bout du compte, ce projet de budget ne traduit pas de

vision de moyen, long terme, quel projet, quelle ambition, quel développement et ce n'est pas l'habillage politique qui, en début de rapport, tente de mettre en exergue un certain nombre de choses qui nous convaincront que ce projet de budget est un budget qui prépare l'avenir.

Il gère effectivement la réalisation des projets de mandat mais il ne prépare pas l'avenir et, en tout cas, l'ambition ne se traduit pas dans ce projet de budget. C'est pour cela que nous ne voterons pas malheureusement, Monsieur le Maire, vous espériez peut-être que cette année...

M. LE MAIRE.- On pensait que vous alliez enfin voter pour.

M. LURIN.- Vous savez, Monsieur le Maire, je ne crois pas, il ne me semble pas en tout cas et j'ai eu l'occasion de l'exprimer tout à l'heure dans un autre contexte, que nous ayons eu des positions qui étaient des positions idéologiques...

M. LE MAIRE.- Je ne l'ai jamais dit.

M. LURIN.- ...des positions d'opposition systématique. On avait fait le choix d'une opposition plutôt constructive. On avait fait le choix d'une opposition où on pouvait proposer et je dois avouer que parfois vous avez su reprendre un certain nombre de propositions et d'idées mais qu'évidemment à part sur un seul sujet vous n'avez pas eu le courage de reconnaître que nous avons pu être parfois influenceurs positifs.

Ceci dit, je persiste à dire que ce projet de budget et cela a été dit régulièrement, ne traduit pas l'ambition que nous pourrions avoir pour une ville-centre de Rhône-Alpes et que c'est pour cela que nous ne nous reconnaissons pas dans ce projet de budget qui vise à donner une qualité de vie aux Burgiennes et aux Burgiens mais qui ne traduit pas une véritable ambition pour notre ville préfectorale.

Je vous remercie.

Mme VEILLEROT.- Ce budget fait penser à deux axes qui sont des prises de conscience. La première qui ne nous incombe pas est celle qui fait qu'aujourd'hui notre administration est de plus en plus sous tutelle par le déroutage des taxes, par l'imposition de certains contrats. C'est un manque d'espace et d'initiative pour notre administration, c'est-à-dire pour notre ville.

Sur cette réforme machiavélique d'abord de la fiscalité locale avec le changement de la taxe d'habitation contre le changement de la taxe foncière, je pense déjà à l'horizon du futur qu'il faudra repeupler notre ville avec des propriétaires pour pouvoir garantir le bon fonctionnement de nos budgets, mais également avec les correcteurs au niveau comptable de ces règles comptables des nouveaux règlements qui rendent complètement illisibles et complexes les situations de la gestion de notre ville. Mais cela ne vous incombe pas. Il fallait quand même le dire parce que c'est une prise de conscience aujourd'hui dans nos communes. C'est de plus en plus difficile d'avoir une gestion qui soit proche de notre identité locale.

Ce qui vous incombe, ce qui vient de votre équipe, ce sont toujours les fameuses augmentations d'impôts et de taxes, bien sûr, cachées par les taux fixes mais qui augmentent quand même de fait par les bases artificielles ou par les tarifs des services qui augmentent aussi, ce qui veut dire que les gens de Bourg ont quand même des augmentations dans leur train de vie liées à toutes ces taxes.

Ensuite, en lisant ce rapport j'ai été inondée d'écologie à la mode

propagande, 4, 5, 6 fois bio bio bio. Nous savons, Monsieur le Maire, que vous voulez aller vers le bio. Nous, nous préférons les paysans, la campagne et nous aimerions mieux, plutôt qu'une marque déposée, avoir affaire à une réalité plus près de notre contexte local.

Puis il y a les pseudo-inegalités qui sont plutôt des nivellements par le bas, les populations qui ont envie d'évoluer quittent notre ville, s'en vont à l'extérieur parce qu'elles ont peur d'être rançonnées, parce qu'effectivement on va toujours dans le sens de l'appauvrissement plutôt que dans le sens de l'évolution économique de notre ville.

Un peuple qui redemande toujours son égalité. Là, c'est l'égalité. L'égalité, attention, on en a entendu parler. Un peuple qui demande sans cesse son égalité est prêt à réclamer sa servitude, disait un homme célèbre. En fait, c'est ce que vous nous imposez, plus de nivellement, plus de servitudes.

Quant à la santé, d'accord les produits bio pour les enfants, d'accord l'éducation pour les parents, d'accord l'ouverture pour un mieux manger mais, comme je le disais tout à l'heure, plutôt à la mode paysan.

Ce qui caractérise votre évolution durant ces 6 ans c'est que l'appauvrissement des Burgiens se compense par l'augmentation de 7,6 % de la DSU. Plus on s'appauvrit, plus on touche de subventions, n'est-ce pas formidable ?

En toute sérénité, on cherche la vitalité dans votre ville, on cherche l'emploi qui aimerait se libérer, on cherche l'existence meilleure des citoyens pour une évolution économique, on cherche la diversité des distractions, je dis bien la diversité par le canal de la distraction. Je crois, effectivement, comme disait M. Lurin tout à l'heure, qu'on est plus près de partir que d'arriver quand on a une quelconque ambition dans notre société.

Alors admettez quand même que pour nous qui sommes plutôt attachés à la liberté de l'éducation, à la liberté des citoyens, à la liberté de la façon d'élever ses enfants, à la liberté de la mobilité, à la liberté d'entreprendre et à la fierté culturelle bressane on ne peut pas souscrire à votre budget. C'est la raison pour laquelle, une fois de plus, je voterai contre.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres observations je vais pouvoir apporter quelques éléments en réponse. D'abord, pour dire à Mme Veillerot que si vous êtes plus près de partir que d'arriver, nous, nous allons rester parce que nous aimons Bourg tous autant que nous sommes dans ce conseil, dans cette ville au-delà des diversités de nos convictions et nous sommes nombreux à aimer Bourg, ce qui ne signifie pas que nous ayons les mêmes vues sur ce qu'il faut faire mais nous sommes partis pour rester. Je vous le dis et je ne suis pas surpris de votre conclusion sur ce budget.

Je voudrais faire, en réponse à ce que disait Pierre Lurin, quelques observations.

D'abord, vous l'avez dit, votre manière de vous opposer au cours de ce mandat n'a pas été systématiquement négative, je l'ai toujours dit et je le redis ici bien volontiers. J'ai marqué, comme vous, sur le sujet du budget un peu de surprise qui n'en est pas une puisqu'effectivement les oppositions ne votent évidemment pas le budget mais, néanmoins, il me faut rétablir quelques faits ou alors vous opposer ma part de vérité comme disait quelqu'un que j'ai lu plus assidûment peut-être que vous, quelques faits qui nous paraissent devoir au moins être relativisés par rapport à ce

que vous avez dit.

D'abord, je veux bien qu'on explique, ce qui est la règle du jeu en période électorale, on fait le bilan des 12 ans, il y a juste eu une élection en 2014 dans laquelle les Burgiens ont exprimé leur appréciation sur le premier mandat au cours duquel nous avons dû, et je m'en étais expliqué, prendre des décisions difficiles pour tout le monde pour rétablir les conditions d'une situation financière saine sur ce mandat. À l'époque ils ne m'en ont pas tenu rigueur.

Sur ce mandat nous avons fait deux fois une augmentation de 1,5 % et je rappelle que j'avais à l'époque indiqué que cette perspective, sans être systématique - c'était dans mes documents de campagne - nous ne l'excluons pas si la situation le nécessitait. Depuis quatre années nous sommes tenus à une absence d'évolution des taux et je vous confirme que l'objectif est bien de poursuivre en ce sens.

Deuxième élément, sur les questions des dotations de solidarité urbaine et DNP, oui, la Ville bénéficie de davantage et, vous l'avez dit vous-même, Pierre Lurin, ce n'est pas parce que notre situation s'est dégradée, c'est parce que la part des sujets de revenu par habitant pour évaluer la richesse ou la pauvreté moyenne a été prise en compte de manière plus importante qu'avant. C'est-à-dire qu'on a relativisé d'autres critères et qu'on a amélioré celui-ci.

C'est en application de ces critères que nous bénéficions de DSU et de dotation nationale de péréquation, ce qui traduit en même temps le fait que, comme toutes les villes-centres d'agglomération à l'exception de quelques situations tout à fait particulières, nous avons intégré l'essentiel des logements locatifs sociaux et sur la partie urbaine de l'agglomération et essentiellement sur la ville-centre, que comme toutes les villes-centres nous avons une part de bénéficiaires des minima sociaux notamment du RSA qui est bien plus importante que la part de la population du département, un quart des bénéficiaires du RSA sont sur la ville parce que lorsqu'ils ont des accidents de la vie et qu'ils vivent autour sans voiture ils viennent habiter sur la ville-centre. C'est un élément qui fait partie aussi de ce que sont nos villes. Toutes les villes-centres sont logées à la même enseigne.

Je considère que cet équilibre fait aussi partie de ce qui amène de la cohésion dans notre pays, y compris dans notre bassin de vie et qui amène à ce que le département accompagne ces personnes qui sont en situation difficile.

Pour autant, il y a une inexactitude mais que j'ai vue ailleurs, donc peut-être pourrez-vous l'expliquer à d'autres qui ne sont pas élus aujourd'hui, la part du logement social sur la ville de Bourg-en-Bresse depuis 12 ans n'a pas bougé. Les phénomènes de construction étaient des phénomènes antérieurs. Depuis un certain nombre d'années nous faisons du renouvellement avec de la démolition et de la reconstruction mais il est inexact de dire que nous serions dans une augmentation permanente du nombre de logements sociaux. Nous sommes à près de 40 %, 39 %. C'est un taux qui est le même depuis de longues années. À la fois je ne vais pas m'en cacher et en même temps notre objectif est de rééquilibrer progressivement avec l'augmentation notamment du nombre de propriétaires. Et cela doit quand même marcher un peu puisque quand Mme Veillerot nous disait qu'elle est plus près de partir, etc. je voudrais juste faire observer que depuis 5 ans nous avons augmenté tous les ans la population de la ville de 1 %, ce qui est une reprise d'augmentation après des années sous différents mandats de stagnation, voire de légère baisse.

En ce qui concerne la question des dépenses et des engagements de la ville, d'abord, si je vous écoute, il y a un certain nombre de choses qui sont venues

trop tardivement mais je crois quand même que sur un certain nombre de sujets comme le changement climatique nos investissements n'ont pas attendu les dernières années mais ceci sera discuté dans un autre cadre. Mieux vaut tard que jamais dans ce cas-là.

En même temps, votre appréciation sur ces politiques n'est pas non plus exacte et je le dis. Tout au cours de ce mandat nous avons accru progressivement, comme nous l'avions indiqué, de manière ciblée, sur un certain nombre de secteurs à enjeu, les mécanismes de vidéoprotection. Et j'ai toujours dit qu'en revanche j'étais opposé à sa généralisation pour des raisons aussi de liberté de vie en société.

Les effectifs de la police municipale n'ont pas bougé. Ils n'ont pas été réduits. Les brigades de nuit ont été étendues puisque dorénavant c'est du mardi au dimanche en continu, ce qui n'était pas le cas dans le passé. La police municipale depuis les attentats est même confortée dans le fait qu'elle est armée dans l'exercice de ses fonctions.

Simplement, la sécurité et la tranquillité publique font partie des préoccupations et des priorités de tout maire, la seule question est de savoir si on en fait le sujet dont on veut parler, la seule priorité ou si c'est une action en continu. Pour nous c'est une action en continu et le reste pourra évidemment être débattu dans d'autres cadres.

Enfin, sur la question des investissements, je veux bien que l'on me dise "manque d'ambition pour Bourg, vous êtes dans une forme de posture", que mon investissement personnel - je parle de votre bouche - n'a pas été à la hauteur de ce qu'il aurait dû être. Les Burgiens jugeront dans quelques semaines pour savoir si l'évolution de la gare par rapport à il y a 12 ans, d'Ainterexpo par rapport à il y a 12 ans, de la Reyssouze par rapport à il y a 12 ans, du centre-ville par rapport à il y a 12 ans, etc. si tout ceci va dans le bon sens, si tout ceci marque une ambition pour la ville, si tout ceci marque une amélioration de la ville, un embellissement de la ville ou pas. Ce sera le lieu, ce sera le moment et j'entends à la fois vos arguments mais je ne sais pas clairement si dans ce cas-là nous rencontrerons les mêmes Burgiens.

J'en ai vu qui ont été parfois agacés par certains travaux. J'en ai vu qui nous disent qu'ils aimeraient ceci ou cela en plus. Je n'en ai pas vu depuis quelques mois et quelques années qui ne m'aient pas dit que la ville change, que la ville s'embellit et que la ville bouge. Après, nous verrons bien quelle sera l'appréciation qu'ils porteront sur l'action menée depuis un, voire depuis deux mandats parce qu'après tout dans le secret de l'isoloir chacun d'entre nous forme son jugement comme il l'entend sur tous les éléments et, effectivement, je ne suis pas là pour dire qu'ils doivent prendre seulement le dernier mandat. On peut parfaitement prendre l'intégralité, je n'ai pas peur de ce jugement.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire en réponse aux observations qui ont été formulées.

M. LURIN.- Monsieur le Maire, quelques réactions par rapport à ce que vous avez dit. D'abord, quand vous évoquiez le mandat précédent, je l'ai déjà dit, je ne suis pas comptable de ce qu'il s'est fait à l'époque quand bien même j'avais quelques responsabilités mais, néanmoins, vous avez eu une communication en début de votre premier mandat sur la situation financière de la ville, je l'entends et vous l'évoquiez tout à l'heure en disant que le premier mandat avait été un mandat pour redresser les finances de la ville. Mais vous avez trop souvent et je ne l'aurais pas permis à l'époque, laissé entendre que l'endettement sous la mandature de Jean-

Michel Bertrand avait complètement explosé parce que ce n'est pas vrai et je regrette que ceux qui ont siégé à ma place vous aient laissé trop souvent dire cela.

Quand on regarde les chiffres, quand vous étiez vous-mêmes maire adjoint avec M. Godin, quand le capital restant dû de la dette au 31 décembre de l'année 2000 était à 53,2 M et que fin 2007, soit avant l'année électorale, il était à 51,7, certes 55,9 à la fin de l'année 2008, néanmoins, à la fin de l'année précédant l'élection il était inférieur à ce que Jean-Michel Bertrand avait trouvé. Donc je trouve toujours scandaleux que vous soyez dans cette rhétorique d'une situation financière qui aurait été catastrophique au moment où Jean-Michel Bertrand a quitté les responsabilités de cette commune. Dont acte.

Deuxièmement, vous nous balancez régulièrement parce que vous le faites avec une espèce de dédain qui finalement ne me fera pas regretter de siéger ici, à chaque fois, la seule fois où on vous contredit sur quelque sujet que ce soit, je le dis et cela a été encore deux fois au cours de votre intervention à l'instant, c'est "les Burgiens jugeront, les Burgiens ont jugé, etc." Mais, Monsieur le Maire, les Burgiens jugent tous les jours. J'espère et vous en êtes le chantre de la démocratie participative, que vous écoutez un peu plus souvent les Burgiens que lors des élections municipales. Donc cet argument de dire toujours "les Burgiens jugeront, ce débat sera tranché", mais, Monsieur le Maire, ce débat devrait être tranché un peu plus souvent autour de cette table du conseil municipal et ce ne sont certainement évidemment pas les 6 petits conseils municipaux par an qui nous permettent de le faire. Quand on voit d'ailleurs l'ordre du jour de ce conseil qui est d'une pauvreté absolue à l'image sans doute de ce mandat je trouve terrible que vous soyez encore à nous dire "les Burgiens ont jugé, les Burgiens jugeront et je suis légitime." Souffrez qu'on puisse avoir et les Burgiens aussi, des avis de temps en temps qui ne sont pas uniquement ceux de l'élection où ils ont un choix à faire.

Concernant la DSU elle traduit, vous le savez très bien, cela a été dit par d'autres et chacun le sait, une réalité. La part de logements sociaux, quelle que soit votre appréciation, quand bien même elle n'aurait pas sensiblement évolué, aurait dû en tout cas être corrigée parce que si on avait eu une politique du logement et du peuplement dynamique pour accueillir une autre population, des personnes âgées peut-être qui quittent nos campagnes et qui veulent revenir en ville, qui attendent des logements de qualité pour le faire et adaptés à leur situation, peut-être que cette part de logements sociaux aurait diminué.

Vous vous gargarisez en disant que cette part de logements sociaux n'a pas évolué, je voulais vous dire qu'elle aurait dû évoluer dans le bon sens. Cela se serait traduit non pas par une évolution importante et positive de la DSU en faveur de la ville mais pour le moins, même si la part des logements sociaux et notamment du potentiel financier par habitant dans la DSU augmentait, cela n'aurait pas permis une évolution au niveau où on l'a et notamment traduit dans ce projet de budget.

Sur la population burgienne vous nous dites que cela a augmenté. D'abord, qui est venu ? Et puis dans un département qui chaque année prend 7 000 habitants il est heureux que depuis 12 ans on ait gagné 500 habitants à Bourg. Excusez-moi de le dire. Donc l'argument de dire qu'on a enfin gagné des habitants, j'aimerais savoir quels habitants on a gagnés et quand on voit le nombre d'habitants sur un mandat de 6 ans c'est le nombre d'habitants de la population de la ville qui vient en plus sur le département et vous nous dites qu'on a gagné 500 à 1 000 habitants. Écoutez, vous ne manquez pas de toupet pour nous ramener ce genre d'argument autour de la table de ce conseil.

Enfin, sur la sécurité et la vidéoprotection, oui, il ne s'agit pas d'arguments électoraux dans ma bouche et vous le savez très bien mais vous le reconnaissez vous-même, les effectifs de police municipale n'ont pas bougé d'un iota, c'est une action en continu mais quand au bout de 12 ans on en est encore à faire de la vidéoprotection sur l'avenue Alsace-Lorraine qui est quand même un axe majeur du cœur de ville c'est qu'on n'a rien fait auparavant.

Quand vous nous dites, et c'est ce qui me choque le plus dans votre argument, que c'est pour des raisons de protection et de préservation des libertés, mais si c'était le cas il ne faut pas mettre de caméra et assumez-le. Vous êtes entre deux. Vous nous dites "on a fait, on n'a pas fait" mais si vous pensez qu'effectivement la préservation des libertés publiques ce n'est pas de mettre des caméras assumez-le et dites-le et ne nous dites pas au bout de 12 ans "je mets quelques caméras sur l'avenue Alsace-Lorraine" parce que c'est ridicule au bout du compte et vous le savez très bien. Donc assumez cela et ce sera au moins un peu plus honnête de votre part sur ces questions de sécurité plutôt que de faire du flan alors qu'on voit bien que sur ces questions vous n'avez pas fait grand-chose ou en tout cas par petits pas et la réalité est que pendant des années la liberté de certains de nos concitoyens n'a pas été préservée parce que justement globalement on n'a pas suffisamment fait pour leur sécurité.

Voilà ce que je voulais répondre à votre intervention.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas l'intention de répondre à tout.

D'abord, j'ai dit que je n'ai pas envie de vivre dans une société de généralisation où partout où on irait on serait sous l'œil d'une caméra. J'ai parlé de généralisation. Je n'ai pas parlé du principe, je n'ai pas dit que je n'en voulais nulle part. Ce sujet a été tranché, en tout cas pour ce qui nous concerne, depuis longtemps et il ne fait pas l'objet entre nous de débat.

Pour le reste, j'entends, ne prenez pas la mouche sur les sujets du mandat précédent, je n'ai même pas évoqué la question de la dette dans mon propos.

M. LURIN.- La situation financière de la ville sous le précédent mandat.

M. LE MAIRE.- J'ai indiqué que nous avons été amenés à faire des efforts pour assainir la situation financière et je le redis, c'est la seule chose que je dis. Je l'ai assumé, présenté. Je ne vais pas revenir sur ces propos-là. On peut revenir au mandat d'André Godin entre 1995 et 2001, moi je suis un tout petit peu plus tourné vers ce qu'il va se passer après.

M. LURIN.- Vous étiez pourtant déjà là.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, ce qui me donne, comme vous d'ailleurs, un peu de recul sur les choses et m'évite aussi parfois de dire des choses qui ont très peu de rapport avec la réalité. Ce n'est pas à vous que je fais allusion.

Pour ce qui concerne la situation de la Ville en termes de budget, je le redis, notre situation est saine. L'évolution de nos dépenses est légèrement inférieure à celle de nos recettes, du moins depuis deux ou trois exercices. Pendant deux ou trois exercices cela a été l'inverse. Je vous le dis, je considère comme vous qu'il faut faire des évaluations globales de ce qui est fait. C'est ce que vous dites en disant "remontons à 12 ans." Je considère aussi qu'il faut faire des évaluations globales et que c'est là-dessus que les gens fondent leur appréciation.

Enfin, je veux quand même vous le dire, vous avez dit vous-même dans votre première intervention que nous entendions un certain nombre de choses en disant que cela nous faisait adapter certaines décisions. Oui, heureusement que cela nous fait adapter, que quand on fait des réunions de quartier et que l'on voit qu'il y a des sujets qu'il faut traiter nous les traitons. C'est effectivement la manière que nous avons de travailler. Vous admettez au moins que de ce point de vue-là nous ne sommes pas déconnectés du réel. Pour autant, je le redis, la démocratie c'est aussi à un moment donné le choix des électeurs et nous aurons le 15 et le 22 mars tous à respecter ce choix quel qu'il soit.

Nous allons passer au vote sur l'ensemble des délibérations.

Rapport n°5a :

- A LA MAJORITE des votants (29 voix), 8 voix contre (Groupe d'Union de la Droite et du Centre), M BUISSON (Bleu Marine Bourg-en-Bresse), Mme VEILLEROT

Rapport n°5b :

- A L'UNANIMITE des votants (29 voix), 8 abstentions (Groupe d'Union de la Droite et du Centre), M BUISSON (Bleu Marine Bourg-en-Bresse), Mme VEILLEROT

Rapport n°5c :

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

Rapport n°5d :

- A LA MAJORITE des votants (31 voix), 6 voix contre (Groupe d'Union de la Droite et du Centre)

Rapport n°5e :

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

Rapport n°5f :

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix) M. CHIBI ne prenant pas part au vote concernant l'association Alouette des Gaules en sa qualité de Trésorier, Mme TAROUAT-BOUTRY concernant Tremplin en sa qualité de salariée, Mme COMTE concernant la Ludothèque en sa qualité de Présidente, Mme FROPPIER concernant la Maison des Jeunes et de la Culture en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, Mme PERRIN-DUFOUR concernant Bourg Tennis Pays de l'Ain en sa qualité de membre du Conseil d'Administration -

Rapport n°5G :

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix) Mme TAROUAT-BOUTRY concernant Tremplin en sa qualité de salariée, Mme FROPPIER concernant la Maison des Jeunes et de la Culture en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, Mme PERRIN-DUFOUR concernant Bourg Tennis Pays de l'Ain en sa qualité de membre du Conseil d'Administration -

Mes chers collègues, avant de venir aux deux questions - j'ai oublié de le dire tout à l'heure, je m'en excuse - qui ont été posées d'abord par M. Buisson puis ensuite par Pierre Lurin au nom du groupe Bourg Oxygène, qui seront évidemment traitées selon l'application de notre règlement intérieur, il nous reste quelques

délibérations qui vont être présentées en appel simplifié.

RAPPORT n°6 - Reversement à la CA3B de la fiscalité des zones d'activités économiques communautaires

a - Convention de reversement à la CA3B du produit de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques communautaires

b - Reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

M. LE MAIRE.- (APPEL SIMPLIFIE)

-A L'UNANIMITE des votants (37 voix) -

RAPPORT n°7 - Personnel territorial - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S)

M. LE MAIRE.- (APPEL SIMPLIFIE)

- A L'UNANIMITE des votants (31 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre ne prenant pas part au vote

RAPPORT n°8 - Personnel territorial - Tableau des emplois

M. LE MAIRE.- (APPEL SIMPLIFIE)

- A L'UNANIMITE des votants (30 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre et M. BUISSON ne prenant pas part au vote

RAPPORT n°9 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjoints au Maire en vertu des délibérations n°9 du 24 Avril 2014, n°29 du 23 Juin 2014, n°22 du 21 Décembre 2015, n°16 du 3 Avril 2017 et n°11 du 29 Janvier 2018

M. LE MAIRE.- (APPEL SIMPLIFIE) Y a-t-il des questions ?

Mme FROPPIER.- Je voulais juste revenir à cette occasion pas spécialement sur ces actes de gestion mais sur ceux du conseil précédent puisque nous avons posé une question, nous devons recevoir des éléments de réponse sur l'avenant. Je vous ai relancé cette semaine et je n'ai toujours rien eu sur l'avenant Avril Audiovisuel de mise à disposition d'un local. Je n'ai rien eu depuis le dernier conseil malgré ma relance.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas normal, donc je demande que ce soit fait rapidement. Vous avez raison, vous m'avez relancé il y a quelques jours sur le sujet. J'ai redemandé que cette réponse vous soit faite comme elle vous est due et il n'est pas normal que ces éléments ne vous aient pas été transmis. Je vais donc y veiller personnellement.

Nous en venons aux deux dernières questions inscrites et traitées en application de notre règlement intérieur. La première nous était parvenue le 12 décembre 2019, c'est-à-dire l'avant-veille du conseil municipal. Elle n'avait donc pas été inscrite puisqu'arrivée le samedi à midi pour normalement le vendredi 11 heures, je n'ai pas souhaité créer de précédent sur le sujet et nous l'avons renvoyée à cette

séance.

Monsieur Buisson, vous avez la parole pour lire votre question.

M. BUISSON.- *Lecture de la question.*

Bourg-en-Bresse

L'élu municipal Rassemblement National

Le 12 décembre 2019

Monsieur Jean François Débat,

Maire

Monsieur le Maire

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019 prochain dans le cadre du chapitre 1, article 5 du règlement intérieur :

Nous avons appris dans la presse que 147 places supplémentaires pour les sans-abris étaient créées dans l'Ain, dont 80 au centre d'hébergement hivernal situé au 40 rue des Près de Brou à Bourg-en-Bresse qui est en fait un entrepôt de stockage déjà largement saturé.

Si tout le monde, moi compris, se réjouit que des personnes ne passent pas l'hiver dehors, cet accueil soulève des questions car il d'agit en fait, je suppose, pour la plupart de demandeurs d'asiles ou de migrants.

La campagne des municipales étant lancée vous avez distribué un tract qui présentait le bilan de votre mandat.

La France n'a plus la maîtrise de ses frontières, c'est un fait, mais le législateur a confié des prérogatives au maire en matière de prévention de l'immigration illégale. Je vais donc vous donner l'occasion de compléter votre bilan.

Vous pouvez en effet donner votre avis sur le regroupement familial (article L 421-1 à L 421-4) du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile , CESEDA)

L'OFI (Office Français de l'immigration) sollicite **vos avis** et vous êtes en charge de vérifier si les conditions de ressources et de logement sont remplies ! La personne doit fournir à l'appui de sa demande de regroupement acte de mariage, acte de naissance, justificatifs de ressources du demandeur et le cas échéant de son conjoint (bulletin de paies afférent à la période des douze mois précédent le dépôt de sa demande)

Ces informations contenues sur les documents fournis par le demandeur sont **analysées et vérifiées par la mairie** (service citoyenneté nationalité) puis par la préfecture.

Le demandeur doit disposer d'un logement considéré comme normal (24m2 pour deux personnes plus 10m2 par personne supplémentaire).

M le Maire, donnez-vous des avis sur ces dossiers ou n'en donnez-vous pas, ce qui dans ce cas est interprété par la préfecture comme un avis favorable ?

Deuxième point : la délivrance des attestations d'accueil

Ce document officiel signé par une personne résidant en France qui souhaite accueillir un étranger hors UE pour une durée inférieure à 3 mois.

Les maires sont fondés à établir des critères de ressources et de logement en concertation avec les services préfectoraux.

La loi permet aux maires d'établir un fichier des attestations d'accueil délivrées et de tenir compte pour viser les attestations, de l'absence de détournement de procédure commis par l'hébergeant à l'occasion d'attestations d'accueil précédentes. En ce qui concerne le respect de la durée de séjour en France, l'autorité consulaire peut si elle l'estime utile (et cela serait très souvent utile) assortir la délivrance du visa d'une demande de présentation de l'intéressé à son retour de voyage auprès des autorités consulaires ayant délivré le visa !

En cas de non présentation l'information d'un possible maintien sur le sol français est alors communiquée aux services préfectoraux.

L'enjeu est donc important : les maires ont un rôle décisif à jouer pour prévenir tout détournement de procédure de la part des hébergeant. Ne pas exercer ce contrôle sur la délivrance des attestations d'accueil conduit à laisser libre cours à certains hébergeant. (3,3 millions de visa court séjour en 2018)

Vous pouvez aussi donner votre avis sur la délivrance des cartes de résident (Article L314-2 et R.314-1-1 du Ceseda)

Même question M. le Maire, donnez-vous des avis sur la délivrance des cartes de résidents de 10 ans qui permettent fréquemment de demander une naturalisation ?
Peut-on avoir un bilan chiffré de vos actions en ce domaine pour savoir si :

- **Vous avez été un maire concourant à la prévention de l'immigration illégale, en exerçant les prérogatives que vous confère la réglementation ?**
- **Un maire passif en ne contrôlant pas la délivrance des attestations d'accueil et en ne formulant pas d'avis sur les demandes de regroupement familial et de carte de résident ?**
- **Un maire délibérément laxiste en exprimant par principe un avis favorable ?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Buisson Jérôme

Le 10 février 2020

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/VV

Monsieur Jérôme BUISSON
Conseiller Municipal
Pour le Rassemblement National
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le Conseiller,

A l'occasion du dernier conseil municipal de la mandature, en pleine campagne, vous revenez donc à vos fondamentaux : l'immigration. Chassez le naturel, il revient au galop. Vous avez donc souhaité m'interpeller au sujet de l'accueil des étrangers sur le territoire, plus précisément sur les regroupements familiaux, les attestations d'accueil et les cartes de résidents de dix ans.

Je rappelle que la procédure de regroupement familial permet à un étranger de demander à être rejoint en France par son époux(se) et ses enfants. Pour ce faire, il doit justifier de ressources stables et suffisantes. Le demandeur doit également disposer d'un logement considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même zone géographique, satisfaire aux conditions de salubrité et d'équipement et présenter une superficie habitable minimum. Le CEDESA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) prévoit que c'est le Préfet du département de résidence du demandeur qui statue sur la demande de regroupement familial.

Jusqu'au 1er janvier 2015, l'avis du Maire était requis sur les conditions de ressources et de logement. L'OFII adressait l'ensemble des demandes de regroupement familial des étrangers installés à Bourg-en-Bresse à la Ville pour réaliser les visites de logements (service hygiène et santé publique) et réaliser les enquêtes ressources (service population) qui émettait un avis sous un délai de deux mois. Or, en application des articles R421-15 et R421-19 du code de l'entrée et du séjour et de la circulaire interministérielle n°DPM/DM12/2006/26 du 17 janvier 2006, l'Etat a décidé au 1er janvier 2015 que l'instruction des dossiers de regroupement familial serait réalisée par les enquêteurs de l'OFII. Depuis 5 ans, le Maire n'émet plus d'avis sur les dossiers de regroupement familial sans que cela entraîne un avis favorable par défaut. C'est donc l'Etat qui prend seul les décisions dans ce domaine.

S'agissant des attestations d'accueil. Un étranger qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé « attestation d'accueil » est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. Elle est déposée en Mairie par la personne qui accueillera l'étranger. Cette dernière doit alors présenter tout document justifiant ses ressources et son engagement à prendre financièrement en charge l'étranger s'il est défaillant, ainsi que tout document sur sa capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement. Comme vous le voyez, et contrairement à ce que certains pourraient penser et à ce que laisse sous-entendre votre question, sur des questions d'immigration nous ne sommes pas dans le cas de personnes qui viennent s'installer durablement sur le territoire. Ce sont souvent des gens qui profitent de leurs vacances pour rendre visite à des membres de leurs familles ou à des proches.

L'avis du maire ne porte que sur les conditions matérielles d'accueil – qualité du logement essentiellement. A Bourg-en-Bresse, outre la vérification des pièces susvisées par le service population, une liste des logements signalés est transmise chaque mois par le service hygiène et santé publique. Des visites sur place sont organisées si nécessaire – notamment patrimoine peu connu ou inconnu et souvent hors bailleurs sociaux - pour en vérifier la qualité. L'avis est donné par la ville et l'attestation, lorsqu'elle est validée, est transmise par l'hébergeant à l'étranger qu'il souhaite accueillir. Ce dernier la joindra à son dossier lors du dépôt de sa demande de visa.

En 2019, 345 demandes d'attestations d'accueil ont été déposées en Mairie. Les avis défavorables sont relativement rares, voire exceptionnels, de l'ordre de 2%. Cela étant, je ne vois pas sur quel fondement il faudrait refuser par principe à des grands-parents de venir voir leurs petits-enfants...

Au demeurant, la décision d'octroi ou non du visa d'entrée en France relève de la compétence exclusive des autorités de l'Etat et une attestation validée par le Maire n'implique pas systématiquement la venue de l'étranger sur le territoire (visa refusé, visite annulée, dates reportées...).

Comme vous l'avez dit, je rappelle qu'une attestation d'accueil peut donner lieu à refus sur la base de quatre critères :

- si l'hébergeant ne peut pas présenter les pièces justificatives requises,
- s'il ressort que l'étranger ne peut pas être accueilli dans des conditions normales de logement,
- lorsque les mentions portées sur l'attestation sont inexactes,
- lorsque les attestations antérieurement signées par l'hébergeant ont fait apparaître un détournement de la procédure, le cas échéant après enquête par les services de police ou de gendarmerie.

La délivrance des attestations d'accueil fait donc bien l'objet d'un contrôle en amont de chaque délivrance et donne lieu à un avis qui s'appuie sur la réalité des pièces produites.

Lorsque, et c'est très rare, nous sommes en face du quatrième critère, c'est-à-dire d'un hébergeant qui a fait l'objet d'un détournement de procédure, l'avis est systématiquement défavorable.

J'en terminerai avec la question des cartes résidents de dix ans. Un étranger peut se voir remettre une carte de résident d'une durée de 10 ans pour séjourner en France et pouvoir y exercer une activité professionnelle, soit en premier titre de séjour, soit à l'issue d'une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle. L'étranger doit alors justifier d'une intégration républicaine : engagement à respecter les principes qui régissent la République Française, respect de ces principes et connaissance suffisante de la langue française.


Le Préfet sollicite le Maire pour connaître son avis sur les demandes qui lui sont formulées. Le demandeur est ainsi convoqué pour un entretien avec la responsable du service population. Le Maire fait ensuite part au Préfet de son avis favorable ou défavorable compte tenu de l'entretien et à l'appui des pièces fournies qui permettent d'établir les ressources du demandeur, les conditions de logement et son engagement personnel au respect des principes de la République.

La Ville conduit ces entretiens avec le plus grand sérieux et la plus grande vigilance. Elle est saisie d'environ 15 demandes par an en moyenne depuis 2014 mais seulement de 2 à 3 ces deux dernières années – les chiffres antérieurs étaient donc plus importants - en raison de l'évolution de la réglementation en matière de droit des étrangers. En moyenne, avant la diminution considérable de ce nombre de demandes, les avis défavorables étaient d'environ un par an, en application des critères sus-rappelés. Dans tous les cas, les décisions relèvent exclusivement de l'Etat.

Vous le voyez, la Ville de Bourg-en-Bresse assure avec à la fois sérieux et humanité les missions qui sont les siennes en matière de regroupement familial, d'attestation d'accueil et de carte de résidents de dix ans, dans un état d'esprit que je résume en une phrase. Vous posez la question de savoir quel Maire j'étais, quel Maire je suis. Je crois, en tout cas je le suis, un Maire républicain, ni naïf, ni suspicieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

M. BUISSON.- Monsieur le Maire, je suis toujours surpris que quand on aborde certains sujets vous vous piquiez comme cela. Tout à l'heure c'était la vidéosurveillance et là c'est une question sur le regroupement familial ou les cartes de séjour. En fait, c'était pour avoir, comme c'était marqué dans la question, des informations précises.

Effectivement, sur la question rhétorique de savoir quel type de maire vous étiez, je vous donnais l'occasion de le dire et j'ai écouté votre réponse. Ne voyez là aucune malice.

M. LE MAIRE.- Il n'y avait pas de malice, il y avait la volonté d'être clair.

Nous passons à la dernière question qui a été signée par Pierre Lurin au nom du groupe Oxygène, à qui je passe la parole pour la lecture de cette question.

M. LURIN.- Merci, Monsieur le Maire. Je suis content d'apprendre que vous êtes républicain. Je ne suis plus trésorier de la Fédération départementale depuis six mois mais j'aurais vu passer votre adhésion avec beaucoup de stupéfaction.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas le monopole d'être républicain.

M. LURIN – C'est vrai et heureusement



**Groupe d'Union
de la Droite et du Centre**

**Conseil Municipal de la Ville de
Bourg-en-Bresse**

Pierre Lurin
Président du Groupe

Eric Duclos

Jacques Frénéat

Pauline Froppier

Fabien Maréchal

Laurence Perrin-Dufour

Georges Ravat

Hôtel de Ville
Groupe Bourg Oxygène
01000 Bourg-en-Bresse
Tel. 04 74 45 71 50
Fax. 04 74 45 71 88
lurinp@bourgenbresse.fr
bourgoxygene@gmail.com

Monsieur Jean-François DEBAT
Maire
Hôtel de Ville
01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 7 février 2020

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 10 février 2020 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe Oxygène de l'UDC
Pierre LURIN, Président

Monsieur le Maire,

A l'occasion de ce dernier conseil municipal de la mandature, nous souhaitons vous interpeller sur ce qui restera comme le pathétique symbole de votre inertie et de votre incapacité à dynamiser réellement notre ville.

Ainsi le Carré Amiot aura-t-il été emblématique de la stagnation de notre centre-ville depuis 12 ans !

En effet, cela fait bientôt 12 années, 12 longues, 12 trop longues années, que le Carré Amiot n'est toujours pas réaménagé.

Au-delà des successions d'échecs, des revirements, des retards accumulés, c'est bien sûr le dynamisme du centre-ville et de l'attractivité de notre commune qui en ont subi les conséquences.

Et pourtant : combien de conférences de presse fanfaronnantes, annonciatrices de bonnes nouvelles ?!...

Combien d'effets d'annonces qui ont leurré les habitants de notre ville et de notre agglomération ?!...



Bien sûr, et chacun l'imagine aisément, un tel projet d'aménagement ambitieux qui visait à transformer cet îlot stratégique de cœur de ville devait nécessairement mobiliser temps, énergies et intelligences pour progresser rapidement afin de préparer l'avenir et d'oxygéner notre cœur de ville.

Sans doute cela n'a-t-il pas été suffisamment le cas, et on peut donc ici légitimement interroger votre propre mobilisation sur ce projet majeur !... De même qu'on peut interroger la surdit  qui a malheureusement  t  la v tre quand nous vous avons interpell  pour vous alerter r guli rement lors de nos conseils municipaux ?...

Alors, douze bien longues ann es plus tard, nous devons des comptes aux Burgiennes et aux Burgiens en r pondant   trois questions.

1. Tout d'abord, quel a  t  r ellement l'impact de cet  chec sur le dynamisme  conomique et l'attractivit  de notre centre-ville ?
2. Ensuite, combien a co t  aux contribuables burgiens et de notre agglom ration cette succession d' checs ?
3. Enfin, pourquoi avoir laiss  entendre que le patrimoine architectural du coll ge Amiot serait valoris  alors, et chacun le constate ces jours de mani re hallucinante, qu'il sera en fait presque enti rement invisible, sa fa ade principale devant  tre dissimul e derri re de nouvelles constructions b ton, tout cela venant perturber les Burgiens et heurter la m moire de tous ceux, si nombreux, qui sont l gitimement attach s   l'histoire de ce lieu embl matique de notre c ur de ville.

Dans l'attente de votre r ponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le groupe Oxyg ne
Pierre LURIN
Conseiller Municipal
Vice-Pr sident du Conseil D partemental de l'Ain





le 10 février 2020

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/JF

Monsieur Pierre LURIN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe Oxygène
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous avez souhaité m'interpeller sur le projet dit du Carré Amiot. Alors je comprends que lorsque l'on n'a pas grand-chose à dire, le seul chemin possible est de répéter en boucle la même chose. La période préélectorale vous conduit à faire semblant de vous opposer sur un projet que vous avez soutenu et pour lequel vous avez voté favorablement quasiment toutes les délibérations ! Je vous renvoie aux comptes-rendus des conseils du 29 juin 2015, du 1er février 2016, du 9 mai 2016, du 7 novembre 2016, du 26 juin 2017 et en dernier lieu du 16 décembre 2019. Vous ne vous êtes abstenu que lors de la délibération du 25 juin 2018, et encore, une d'entre elles.

Tout d'abord, je rappelle qu'une grande partie du projet urbain du Carré Amiot a été réalisée sur le mandat : déménagement de la gare des bus, rénovation de la rue René Cassin, requalification de la place Bernard et des arrières de la Co-Cathédrale Notre-Dame, construction en cours du nouveau Conservatoire décalée, en particulier, vous le savez, pour des raisons liées à l'entreprise Floriot, pas seulement mais aussi. Tous ces éléments sont une partie importante du projet urbain et tous ces éléments ne peuvent pas être balayés d'un revers de la main pour faire croire qu'il ne s'est rien passé. Les Burgiens en sont d'ailleurs conscients et nous le disent.

En ce qui concerne l'opération commerciale, qui est portée par de l'investissement privé, elle a été effectivement complexe pour des raisons que vous connaissez fort bien notamment les signatures des baux fermes sur des durées longues pour équilibrer un investissement de 10 millions d'euros. Je suis un responsable politique qui vit dans le réel, qui travaille sur des dossiers concrets tous les jours et qui ne peut se contenter de phrases toutes faites à base de « faut qu'on », « y'a qu'à ». Face aux difficultés, j'ai assumé devant les Burgiens le fait de prendre le temps, de ne pas sortir à tout prix un projet mal ficelé pour des raisons de calendrier électoral et de relancer un appel d'offre prenant en compte le contexte économique national afin de sortir un beau projet. Et je peux vous dire une chose : quand je vois la qualité du projet proposé par la société CJ2NR, je me réjouis tous les jours d'avoir pris cette décision – et vous l'avez vous-même reconnu le 19 décembre dernier avec franchise, au cours de nos débats. J'en profite pour faire le point sur l'avancée de l'opération : le compromis de vente a été signé le 27 janvier et le permis de construire a été déposé la semaine suivante, avec un mois d'avance sur le calendrier envisagé initialement. Les travaux sont prévus à compter de la rentrée prochaine. Faut-il penser que, dorénavant, vous contesteriez ce projet après l'avoir voté il y a moins de deux mois ?

Vous m'interrogez également sur le projet architectural du Conservatoire. Les travaux avançant, je pense qu'il est effectivement utile de rappeler les principes du projet. Je suis tout de même étonné que vous sembliez le découvrir : il a toujours été indiqué qu'il y aurait un bâtiment devant la façade pour accueillir l'amphithéâtre et la salle de cours. Votre groupe a d'ailleurs voté la délibération du 25 juin 2018 qui cédait ce terrain à la CA3B pour ce projet précis.

Le projet du Conservatoire qui a été conçu et qui est en cours d'exécution répond aux prescriptions urbanistiques de l'architecte des bâtiments de France, reprenant elles-mêmes les éléments préconisés dans l'étude patrimoniale du site, soit :

- La création de deux volumes de part et d'autre de l'escalier monumental, devant respecter la hauteur de la gouttière la plus basse du bâtiment historique soit 13.5 m, avec correspondance de l'altimétrie des niveaux
- Un espace intermédiaire valorisant l'escalier monumental
- Le respect d'alignement vis-à-vis du cours de Verdun ainsi que sur les cotés rue René Cassin et 19 mars 1962
- Un recul entre les bâtiments créés et le bâtiment historique de l'ordre de 3.5 m

Le projet retenu du Cabinet Canal répond à ces différentes exigences. Le parti architectural proposé lie ces sous-ensembles par une grande verrière amenant beaucoup de transparence pour une ouverture sur la ville lorsqu'il sera terminé.

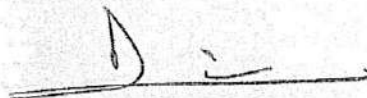
Par ailleurs, le bâtiment ancien sera valorisé par la mise en valeur de l'escalier monumental, ses pignons et sa façade arrière, qui donneront sur le futur mail commerçant. La façade, dont le traitement a redonné de l'éclat aux pierres locales blanches et bleues, ou aux pierres Bayadère sera valorisée aussi par son éclairage.

Je comprends que des habitants s'interrogent en ce moment puisque eux n'ont pas eu à se prononcer directement sur ce projet. Je leur dit : « Attendez de voir le résultat final. Il sera à la hauteur des attentes : redonner vie à l'ancien collège Amiot et pérenniser en cœur de ville le conservatoire. Notre patrimoine sera mis en valeur, soyez en certains et l'escalier monumental notamment visible depuis le cœur du bâtiment et depuis le devant du bâtiment ».

Au final, vous avez peu à dire sur le fond. Vous avez voté la quasi intégralité des délibérations sur le projet. Comme le Food Court porté par un groupe local a reçu un accueil unanimement favorable, il ne reste, en période électorale, que la question du calendrier...Soit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT

Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

M. LURIN.- Permettez-moi de sourire, voire de rire. Le soutien à toutes les délibérations, mais, Monsieur le Maire, cela démontre s'il en était besoin qu'effectivement on a essayé d'accompagner et non pas autre chose, d'ailleurs si vous relisiez nos débats vous le verriez amplement puisque les alertes étaient régulières, en tout cas pour ma part, depuis 6 années et simplement on a voulu accompagner un projet parce que depuis le départ on a souligné son caractère essentiel, stratégique pour le cœur de ville et que nous ne voulions pas en conscience envoyer un signal négatif. Mais je vois que de manière très politicienne et à au moins trois reprises dans votre réponse vous exploitez un soutien.

Cela vaudra pour mes successeurs finalement leçon pour l'avenir et je le leur redirai, c'est que puisque c'est cela et que vous vous prévaliez d'un soutien unanime alors que nous avons quand même un certain nombre de préventions qui ont été largement exprimées au moment des débats autour de cette table, vous vous prévaliez uniquement de ce soutien pour oublier toutes les préventions que nous avons exprimées.

Sur le décalage du conservatoire vous savez très bien que le décalage dans le temps n'est pas dû uniquement...

M. LE MAIRE.- Non, je l'ai d'ailleurs dit.

M. LURIN.- Soyons honnêtes et disons les choses, le projet a été très mal ficelé et on n'en serait pas là si le cahier des charges avait été beaucoup mieux défini et si le lien avec l'architecte s'était beaucoup mieux passé. Peut-être que si on avait choisi des architectes locaux on n'en serait pas là. Et d'ailleurs cela vaut pour le projet commercial. Si on avait été choisir des investisseurs et des architectes burgiens on n'en serait peut-être pas là.

Quand vous dites "moi je vis dans le réel" les bras m'en tombent parce que, Monsieur le Maire, le nombre de conférences de presse que vous avez animées pour raconter tout et rien sur ce projet commercial avec au bout du compte un échec patent, regardez quand même les choses.

On apprenait l'information par les journaux locaux, il n'y a jamais rien eu de débattu ni en commission ni autour de cette table du conseil municipal.

On dit qu'on vit dans le réel, le réel c'est d'abord de ne pas raconter tout et n'importe quoi à la presse et plutôt de travailler pour la bonne réalisation des projets stratégiques de cœur de ville. Sur ce sujet-là et sur ce projet-là, vous le savez, c'était un projet essentiel pour l'avenir du cœur de ville, or 12 années après effectivement on peut quand même dire que c'est un échec parce que les choses n'ont pas été traitées dans le temps et qu'on a perdu de bien précieuses années.

Enfin, vous ne répondez pas, vous répondez sur l'aspect architectural mais souffrez quand même qu'il puisse y avoir une interrogation dans l'esprit des Burgiens et dans le mien en particulier parce que toutes les esquisses qui ont été montrées tendaient de manière insidieuse à montrer que la façade serait de toute façon un peu en perspective à travers la verrière. Ce n'est pas le cas. Chacun se fera une idée.

J'espère effectivement, et je vous en donne acte, que le projet architectural aura une certaine allure mais, néanmoins, on peut regretter que ce patrimoine et cette façade qui expriment une histoire ne soient plus suffisamment valorisés.

Enfin, vous ne répondez pas sur une des trois questions, sur le coût pour les contribuables burgiens et l'agglomération de l'ensemble de ces échecs.

M. LE MAIRE.- Sur le coût je n'ai pas compris la question puisque cela voudrait dire que nous aurions eu des coûts spécifiques liés à des retards. Il n'y en a pas eu. Il n'y a pas eu d'étude qui aurait été réalisée et qui n'aurait pas été suivie d'effet.

Le principal coût est pour nous tous mais je l'ai expliqué, c'est effectivement un retard d'environ 2 ans, ce qui est beaucoup, mais 2 ans pour la sortie du projet global par rapport au calendrier initialement présenté.

Sur ce dossier beaucoup a été dit, je crois même que tout l'a été. J'ai toujours fait preuve de transparence vis-à-vis des Burgiens sur la manière dont ce dossier évoluait. Je l'ai indiqué, s'il était simple de faire revenir du commerce en centre-ville, du commerce qui est actuellement en périphérie, ce serait déjà fait.

Le projet que nous avons validé, je me félicite que vous l'ayez également fait, je crois, est un projet qui apportera du dynamisme supplémentaire économique et commercial à Bourg et c'est évidemment le plus important.

Maintenant, au stade où nous en sommes il n'y a que deux attitudes possibles, soit on va au bout, soit on décide de l'arrêter ou de le remettre en cause. Je ne dis pas que c'est votre option, je dis simplement que c'est aujourd'hui la seule alternative qu'il y a devant nous. Soit on poursuit le projet quelles que soient les évolutions électorales, soit on décide de le remettre en cause et dans ce cas-là je ne vois pas comment on gagne du temps. On peut évidemment toujours regretter qu'un projet urbain de cette ampleur ait mis plus de temps à sortir mais chacun devra dire ce qu'il entend faire maintenant à partir de cette situation si d'aventure il est aux responsabilités, si les électeurs leur font confiance. Est-ce que l'on continue ou est-ce qu'on arrête ? Avec nous au moins c'est clair, avec nous on continue et ce projet se termine dans les conditions qui ont été préparées. Chacun, pour le reste, aura sa propre réponse.

Mes chers collègues, avant de terminer ce conseil je vais passer la parole, avant de conclure moi-même, à Gérard Lora-Tonet qui, je crois, a une information à vous délivrer et une invitation à vous lancer.

M. LORA-TONET.- Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous annoncer que Charlotte et moi nous nous marions le samedi 29 février 2020 à 11 heures 30. C'est Guillaume Lacroix qui a accepté de nous marier et qui brillera de ses derniers feux de cette façon-là, semble-t-il. Et à cette occasion la coïncidence de cette dernière réunion de conseil municipal et de ce mariage prochain nous amène à vous proposer un verre de l'amitié en salle Bohan. Merci à vous.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Auquel vous vouliez convier l'ensemble des membres du conseil municipal.

Pour terminer, mes chers collègues, puisque c'est le dernier conseil de la mandature, je voulais remercier chacune et chacun sur tous les bancs et sincèrement non pas en mon nom, ce qui n'a pas lieu d'être mais, je crois, au nom de tous les Burgiens que nous représentons tous en vertu du mandat qu'ils nous ont donné à chacun d'entre nous dans la majorité et dans l'opposition par leur vote en 2014, vous remercier toutes et tous du travail accompli au service de la collectivité dans des

responsabilités qui naturellement ne sont pas les mêmes suivant que l'on siège dans la majorité ou dans l'opposition, suivant que l'on est à l'exécutif ou que l'on n'y est pas, suivant la manière dont on peut s'impliquer, mais je crois que la démocratie vit aussi de cela et pour nous être parfois opposés, et c'est bien d'ailleurs normal, cela ne m'empêche pas de constater l'engagement, la mobilisation des uns et des autres.

Je voulais le dire, je crois que nous avons travaillé pour notre ville. Et je voulais également remercier et saluer en particulier ceux qui à l'issue de cette séquence électorale ne siégeront plus de toute façon sur nos bancs parce qu'ils ont décidé de ne pas être candidats. D'autres le sont, nous verrons le sort qui sera réservé à chacun. Je ne peux pas les citer tous parce que ce serait prendre le risque d'en oublier mais vous me permettez d'évoquer les adjoints qui ne se représentent pas ou le font en position non-éligible, d'évoquer également Pierre Lurin dans son rôle de chef de l'opposition.

M. LURIN.- La liste n'est pas déposée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Dans ce cas-là ce serait un scoop. Cela a été annoncé, en tout cas. Mais je voulais quand même le dire, si nos échanges ont parfois été vifs ils ont toujours été respectueux et marqués d'une compréhension. En tout cas, je fais partie de ceux qui pensent qu'une démocratie ne vit pas avec une majorité mais vit justement avec une majorité et une minorité ou une opposition qui doit être représentative de la diversité des Burgiens. Je crois que nous avons eu chacun dans nos fonctions respectives la volonté de faire vivre cela. Après, sur le reste nous ne sommes pas forcément en accord mais je voulais remercier au nom de la Ville, au nom des Burgiens, je crois pouvoir le faire, tous ceux qui ont travaillé et qui ont décidé de ne pas se représenter à l'issue de ce mandat.

Merci à tous. Bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures. ⚡